

Consignes Spécifiques de Sécurité

Covid-19 - Accueil Salarié - Gestion des symptômes

L'application des gestes barrières ainsi que les mesures d'hygiène sont indispensables pour lutter contre le Covid-19

- Chaque salarié a confirmé avoir reçu un exemplaire des consignes à suivre et accepte de s'y conformer (fiche engagement)
- Nettoyage obligatoire des mains à l'accueil
- Le salarié doit avoir pris lui-même sa température chez lui. En cas de fièvre ou symptômes, prévenir son médecin traitant ou le 15 pour la prise en compte de la situation. Prévenir ensuite son responsable de service ou l'entreprise.
- A titre exceptionnel, un thermomètre est à disposition pour mesure en cas d'oubli ou d'impossibilité.
 - **Mesure sur site**
si la température est $>$ ou $= 37,5^{\circ}\text{C}$
alors 2e prise de $T^{\circ}\text{C}$ espacée de 5 min
si les 2 sont $> 37,5^{\circ}\text{C}$ \rightarrow renvoi de la personne
 - Si d'autres symptômes sont visibles (toux) ou déclarés \rightarrow renvoi de la personne
 - Si la $T^{\circ}\text{C}$ est $>$ ou $= 38^{\circ}\text{C}$ à la première prise de température \rightarrow renvoi de la personne.
Prévenir le 15 si nécessaire.